

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 10/08/2022

Saisie de 612 kg de pollen de cannabis par la douane de la direction régionale de Nice

Le 27 juillet 2022, les agents des douanes en poste au péage autoroutier de la Turbie sélectionnent à des fins de contrôle un ensemble routier espagnol se dirigeant vers l'Italie.

La CMR présentée par le chauffeur mentionne le transport de 129 sacs de laine de mouton, destinés à une filature en Italie. A l'ouverture de la remorque les agents constatent bien la présence de sacs de laine chargés en vrac. Ils décident de procéder à une fouille approfondie du chargement, ce qui leur permet de découvrir lors des opérations de dépotage que plusieurs sacs de laine un peu différents des autres contiennent des sacs conditionnés comme des valises. L'ouverture de chacune de ces valises révèle la présence de produits ayant les caractéristiques du pollen de cannabis.

Au total ce sont 612 kg de pollen de cannabis qui sont saisis par les agents de la brigade de Menton renforcés par des motards de la brigade de Nice, ce qui représente sur le marché illicite des stupéfiants une contre-valeur de 6 120 200 €.

Le chauffeur espagnol était déjà connu pour des faits similaires qui s'étaient déroulés en 2014 dans une autre région.

Cette constatation témoigne du fort investissement des brigades dans la lutte contre le trafic de stupéfiants.

En 2021, la douane française a saisi plus de 115 tonnes de produits stupéfiants, ce qui représente environ 75% du total des saisies réalisées en France.

Contact presse :

Samantha VERDURON – cheffe du pôle d'orientation des contrôles de la direction régionale des douanes et droits indirectes de Nice

samantha.verduron@douane.finances.gouv.fr

06 64 53 10 76



Crédit images : Douane française